

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« tout comme des universités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si les repas à 1 euro permettent à de nombreux étudiants boursiers de manger au moins un repas complet par jour, la précarité alimentaire des étudiants reste toujours un sujet majeur.

En effet, dans une étude de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) publiée en janvier et réalisée auprès de 7 500 étudiants, 19 % d’entre eux déclaraient ne pas manger à leur faim et sauter plus de trois repas par semaine.

C'est pourquoi ouvrir cette expérimentation aux universités semble être pertinent.